

La CMVE

Charte du MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- 1	- 2	- 3	- 4	Exclusion de 1 ou 5 jours	BONUS 1 ^{er} et 2 ^{ème} palier
Oubli de matériel à l'étude du soir Utilisation du téléphone hors zone et hors temps Cigarette hors zone ou hors temps Retards (retenue après trois retards)	Bagarre Non respect des consignes de l'internat	Absence à un cours sans justificatif Absence à une retenue sans justificatif Fraude au contrôle et note de zéro Oubli de matériel technique et professionnel de sécurité	Détérioration du matériel Irrespect Incivilité	Insolence Geste dangereux	<u>2 à 4 points :</u> action positive / participation citoyenne
				Conseil de discipline	
				Atteinte à la personne Consommation d'alcool Consommation de produits stupéfiants	

/40 points

1^{er} palier entre 25 et 30 points : 2 heures de TIG et remonte à 35 points

2^{ème} palier entre 15 et 20 points : 4 heures de TIG et remonte à 30 points 25

3^{ème} palier en dessous de 15 points : exclusion temporaire + convocation à une commission éducative

3 exclusions temporaires entraînent la convocation devant le conseil de discipline